



## PROCEDURES LOCALES

*Concours amical Bressan*

*Du 14 mai au 16 mai 2016*

**Aérodrome de Bourg « Terre des Hommes »**

Référence du Règlement des compétitions FFVV : NP 4.1 - Edition 2016

## TABLE DES MATIERES

1.	Description de la compétition	3
2.	Généralités	4
3.	Procédures au sol	5
4.	Procédures en vol	6
5.	Déroulement des épreuves	7
6.	Divergences par rapport au règlement fédéral NP4.1 en vigueur	8
7.	Annexes	<b>Erreur !</b>

**Signet non défini.**

# **1. Description de la compétition**

## **1.1. Nom et lieu de la compétition**

- Concours Amical Bressan (CAB)
- Centre de Vol à Voile Bressan
- Aérodrome « Terre des Hommes » 01250 Jasseron
- Altitude de référence de l'aérodrome : 256 mètres AMSL (sera utilisé pour la référence des altitudes)
- ne diverge pas par rapport à la NP4.1

## **1.2. Calendrier de la compétition**

- Date limite d'inscription : le 14 mai avant 9h30.
- Premier briefing à l'arrivée : 14 mai à 9h30.
- Période de compétition : le 14, 15, 16 mai 2016
- Remise des prix le 16 mai vers 19h.

## **1.3. Noms et fonctions des organisateurs et officiels**

### *Postes obligatoires :*

- Directeur de la Compétition : Jean-Louis FILIPPI
- Choix des épreuves : FILIPPI – DURUPT- CRETAINE
- Scoring : GAUTIER
- Secrétariat : J.M. Gotsiridzé

### *Postes recommandés :*

- Sécurité des vols : DESROCHES - FILIPPI
- Météorologue : DURUPT
- Logistique : aucun
- Contrôle Technique : Fiche à remplir et à signer par chaque pilote
- Remorquage : JM Gotsiridzé
- Webmaster : GUIGUE
- Responsable presse : LAETITIA – MALLINGER - Margot

## **1.4. Adresses pour correspondance et inscription**

- Tel : 04 74 22 57 35
- E-mail : [centredevolavoilebressan@orange.fr](mailto:centredevolavoilebressan@orange.fr)
- Site web : <http://cvvbressan.fr/concours-regional>
- Adresse postale : Centre de Vol à Voile Bressan, aérodrome « Bourg Terre des Hommes », 01250 JASSERON

## **2. Généralités**

### **2.1. Montant des droits d'inscription et remorqués**

Les frais d'inscription pour chaque planeur s'élèvent à :  
Il n'y a pas de forfait inscription.

Le prix d'un remorqué standard (900m NH) est de 18€ pour les monos et de 22€ pour les biplaces

Montant de la caution de réclamation est fixée à 100 €

### **2.2. Classes et types de planeurs admis**

*Standard*

*15M*

*18M*

*Libre*

*Biplace*

Nombre maximal de planeur admis sur la plate-forme : 30.

### **2.3. Logiciel d'analyse et de scoring utilisé**

Le logiciel SeeYou (version 7 ou supérieure) sera utilisé comme logiciel d'analyse des vols et de calculs des points.

### **2.4. Types d'enregistreurs FLARM ou GPS-IGC**

### **2.5. Site Internet**

Le site Internet du Concours est : <http://cvvbressan.fr/concours-regional>

Les résultats des épreuves seront également disponibles sur le site

### **2.6. Base de points de virages (WP)**

- Liste affichée

### **2.7. Emplacement du panneau d'affichage officiel**

Le panneau d'affichage officiel est situé dans *le hangar vol à voile*

## **3. Procédures au sol**

### **3.1. Présentation de l'aérodrome**

*Une carte VAC de l'aérodrome est affichée. (cf NP4.1 – pénalité de 1000 points si un concurrent ne franchit pas la ligne d'arrivée mais se pose sur l'herbe ou la dure).*

*Le parking voiture / parking remorques / camping/ sanitaires / chemin de passage / limite de vitesse / point d'eau pour le ballastage / salle de briefing, sont définis dans le règlement particulier.*

### **3.2. Consignes de mise en piste et passage au point de pesée**

*Les mises en piste seront conformes au schéma affiché, elles suivent les cheminements de l'activité véliplane standard.*

*Il n'y aura pas de pesée pour le 14-15-16 mai 2016*

### **3.3. Procédure de déballastage en piste**

Les déballastages sur la grille de départ sont soumis à autorisation du Directeur de Compétition.

### **3.4. Grille de décollage**

Placement classique par tirage au sort et renouvelé par tiers.

Heure limite pour retirer les véhicules de la grille : *dès la mise en piste effectuée, le véhicule repart au parking !*  
*Le Schéma de la grille de départ est affiché chaque jour.*

### **3.5. PC vache, informations à communiquer en cas de vache, remise des enregistreurs au retour de vache**

Le PC Vache se situe *au bureau du CVVBressan*

N° de téléphone : **04 74 22 57 35 et 06 85 66 20 21.**

En cas de vache, le pilote doit :

- contacter le PC Vache par téléphone et donner les informations nécessaires au dépannage : [PILOTE] [N° de Concours][nb de WP tournées][Latitude][Longitude][adresse si possible][positionnement géographique bord de route, de chemin, etc.][qualité du champ, boueux, sec, etc.]

Dans tous les cas, les équipiers doivent, avant de partir en dépannage, informer le PC Vache et vérifier que les coordonnées de la vache ont été bien transmises.

Le fichier IGC sera remis dès que possible au retour de dépannage et, en dernier délai, avant 9h le lendemain matin.

## 3.6. Dépouillement des enregistreurs

Les données de l'enregistreur principal doivent être remises à l'organisation dans un délai de 45 min après l'atterrissage, sous la forme :

- soit du fichier IGC issu de l'enregistreur principal, sur un support de stockage de type clé USB ou carte mémoire (SD Card).
- soit de l'enregistreur principal lui-même, à condition qu'il soit accompagné des moyens de dépouillement nécessaires : câbles d'alimentation et de liaison PC, logiciel ad hoc.

## 3.7. Possibilités de dépannage air

Les dépannages air sont autorisés et assurés par l'organisation à condition que le planeur soit posé sur un terrain qui permette un remorquage en toute sécurité et un atterrissage de retour avant l'heure limite légale (heure légale du coucher du soleil+ 30 min).

L'organisation des dépannages air est de la responsabilité du Directeur de la Compétition, qui décidera notamment de l'ordre dans lesquels ils seront effectués et de leur éventuelle délégation à un autre aéroclub.

# 4. Procédures en vol

## 4.1. Fréquences radio

Les transmissions radios ne doivent être faites que sur les fréquences autorisées par les organisateurs.

- Fréquence concours : **118.45**

Fréquence Utilisables : 122,5MHz, 122,65 MHz, 123,05MHz, 129,97MHz et 130,12 MHz.

- Fréquence détresse : **121,5 MHz**

Les vacations radio Sauf pour raison de sécurité, sont limitées :

- le pilote planeur annonce « **tendu** »
- Le remorqueur **DECOLLE !**

Sauf pour raisons de sécurité ou d'emergency, aucune annonce n'est faite par le pilote planeur ou le pilote remorqueur au cours du remorquage, du largage.

Pour le retour, le remorqueur annonce :

- ✓ « **Remorqueur finale 18-36 herbe(dure)** »
- ✓ « **Remorqueur finale, largage 18-36 herbe(dure)** »

**Les essais radio doivent être réalisés avant le 1<sup>er</sup> décollage du concours.**

## 4.2. Décollage (zone de largage) / décollage autonome

Ces informations sont reportées au briefing quotidien !

Le décollage des Motoplaneurs et/ou planeurs motorisés, se feront au max 10 mn avant l'heure du 1<sup>er</sup> décollage concours ou 10mn après le dernier décollage concours.

## 4.3. Procédure en cas d'atterrissage pendant les remorquages

**Impérativement** sur la piste en herbe après une vacation :

« Planeur XX pour un atterrissage 18 (36) herbe. »

*La piste dure en évitant le survol de la ligne de départ en cas de piste en herbe inutilisable MTO !*

## 4.4. Information d'arrivée

Les arrivées se font impérativement sur le WP d'arrivée répertorié lors du briefing quotidien.  
Puis le pilote intégrera le TDP standard de la carte VAC affichée, pour l'herbe, sauf impossibilité MTO !

Le pilote annonce sa VA en utilisant la phraséologie standard incluant son N° de concours.

## 4.5. Procédure de passage et/ou d'atterrissage en direct

Sauf urgence particulière ou emergency, les arrivées directes sont interdites !

Les passages GV-BA sont interdits !

Se conformer aux standards de la carte VAC et aux procédures standards de la plateforme.

# 5. Déroulement des épreuves

## 5.1. Types de porte de départ et arrivée retenus

### Départ :

- La ligne de départ est précisée pour chaque circuit.
- La ligne de départ est un demi-cercle de 1Km centrée sur un Way Point définie pour chaque circuit.

### Arrivée :

- Le point d'arrivée est précisé pour chaque circuit.
- La ligne d'arrivée est un demi-cercle de 1Km centrée sur un Way Point définie pour chaque circuit.

La liste des WP est affichée.

## 5.2. Liste des points de départ retenus par classe

Elle est affichée.

## 5.3. Liste des points de report

Aucun point de report prévu.

## 5.4. Scoring

Conforme FFVV/sport, est défini comme suit :

- ✓ Le score attribué à un concurrent dépend de la distance (D) et de la vitesse (V) qui lui sont créditées.
- ✓ Elles sont définies de la manière suivante :
  - \* la distance créditée (D) est la somme des distances des branches effectuées successivement depuis la ligne de départ jusqu'à la ligne d'arrivée ou, à défaut, la somme des branches effectuées et de la distance prise en compte sur la branche inachevée.
  - \* La distance prise en compte sur la branche inachevée est la **longueur de cette branche diminuée de la distance de la position de la vache Vac au point de virage suivant**, ou à la ligne d'arrivée. Si cette distance est trouvée négative, elle est comptée pour nulle.
  - \* La vitesse créditée (V) est le quotient de la distance créditée (D) par la durée du parcours entre le départ et l'arrivée (T).
- ✓ Le score définitif (Sd) se calcul suivant la formule :  
$$Sd = (D/V) \times Ce + P$$
  - \* P = les pénalités cumulées,
  - \* Ce = coefficient du planeur.

## 5.5. Ouverture de porte de départ

Dès le largage du premier planeur du groupe 2, le message suivant est annoncé une fois sur la fréquence **118.45**.

- « *la porte pour le premier groupe sera ouverte à xx h et XX mn* »
- Puis : « La porte pour le premier groupe est ouverte maintenant »

Et ainsi de suite pour chaque groupe !

## 5.6. Pénalités altitude d'arrivée et non-respect des consignes

Altitude max de la ligne de départ est de 1000m QFE !

La pénalité pour passage de la porte de départ au-dessus de l'alti 1000m QFE est de type « 2000 Points ».  
La pénalité pour non passage de la porte d'arrivée et un posé sur la plateforme est de type « 1000 Points ».  
La pénalité pour non passage de la porte d'arrivée et un posé campagne est de type « 1500 Points ».

Le largage sera effectué sur battement d'aile du remorqueur à 900m NH.  
La pénalité pour un largage avant le battement d'aile est de « 1000 points »

## **6. Divergences par rapport au règlement fédéral NP4.1 en vigueur**

Les classes sont absentes et remplacées par des groupes de planeur.

- Les mono par groupe de trois (ou de deux)
  - Les biplaces par groupe de deux ou trois en fonction du nombre.
- 
- Toutes autres informations utiles au bon déroulement de la compétition seront précisées dans le règlement particulier et au briefing d'arrivée ou à défaut au briefing du matin.